



**COMMUNE DE VIGNY**

**ZONAGE, SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET MISE A  
ENQUETE PUBLIQUE**

# **Commune de VIGNY**

**Zonage et schéma directeur d'assainissement de la  
commune de VIGNY - mise à enquête publique**

**Présentation du 25 janvier 2011**

## Contexte de l'assainissement à VIGNY

*Zonage d'assainissement à définir : Raccordement ou pas des habitations assainies en mode non collectif, mise aux normes de ces installations.  
Zonage pluvial pour éviter les débordements par temps de pluie.*

- Réseaux de la commune Unitaires : les réseaux transportent à la fois les eaux usées et les eaux pluviales*
- Rejets industriels dans les réseaux produisant des pics de pollution*
- Apports d'eaux claires parasites permanentes : réseaux non étanches qui collectent vers la station d'épuration des eaux de nappe*
- Apports d'eaux de pluie dans les réseaux EU sur les parois séparatives : défauts de branchement eaux pluviales sur eaux usées (gouttières)*
- Station d'épuration à remettre aux normes pour protéger la qualité de l'Aubette de Meulan*

## **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET MISE A ENQUETE PUBLIQUE**

**Rendus obligatoires par les articles  
R224-7 à 224-9 du code général des  
collectivités territoriales**

**Après approbation, le zonage sera intégré  
au PLU et opposable aux tiers**

**Zonage EU** : on définit les zones de la commune sur lesquels l'assainissement (eaux usées) est :

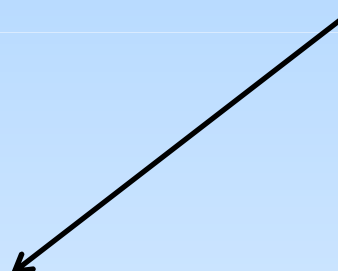
- Collectif : les habitations sont raccordées au réseau public
- Non collectif : les habitations sont assainies en non collectif (fosses septiques, zones d'épandage)

**Zonage EP** : on définit les zones de la commune sur lesquels le ruissellement des eaux pluviales doit être limité pour éviter les inondations lors des forts orages.

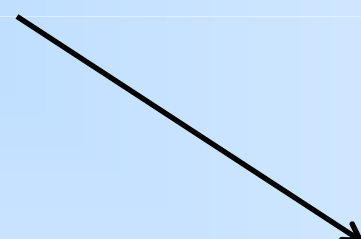
- Infiltration ou stockage à la parcelle, ré-utilisation des eaux de pluie pour l'arrosage, etc.
- Solutions alternatives de type fossés, noues, plans d'eau urbains pour le stockage des eaux de pluie.

### **Les enjeux du zonage EU (eaux usées) sur VIGNY**

**3 installations d'assainissement non collectif  
proches du réseau public seront raccordées au  
réseau. 2 maisons rue de la Comté (n°21 et 23) non  
raccordées au réseau public, en assainissement  
non collectif, pourraient être raccordées au réseau  
mais au prix d'une pose de canalisation  
relativement onéreuse**



**Raccordement au réseau  
public des 2 maisons  
(assainissement collectif)**



**Une des deux installations  
à mettre aux normes  
(assainissement non  
collectif)**

## **Les enjeux du zonage EP (eaux pluviales) sur VIGNY**

**Risques de débordements lors des forts orages, observés et localisés lors de la modélisation réalisée dans le cadre du schéma directeur**

### **Sol favorable à l'infiltration**

**Dans les secteurs sensibles (partie OUEST)  
on impose une infiltration ou un stockage à la parcelle**

**Dans les autres secteurs  
on préconise une infiltration, un stockage à la parcelle, ou d'autres techniques alternatives**

## **ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES**

**2 habitations non raccordées au réseau : 2 parcelles aux 21 et 23 rue de la Comté, éloignées du réseau d'assainissement public**

**Une de ces deux parcelles a un dispositif que n'est pas aux normes (présence d'un seul puisard) : la parcelle n° 21 rue de la Comté**

**Les sols sur VIGNY sont propices à l'assainissement non collectif (infiltration et épuration).**

**IL A DONC ÉTÉ DÉCIDÉ DE ZONER TOUTE LA COMMUNE DE VIGNY EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF SAUF LES PARCELLES 21 ET 23 RUE DE LA COMTE QUI RESTENT EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**L'installation d'assainissement non collectif de la parcelle 21 rue de la comté devra être mise aux normes (installation d'une fosse toutes eaux de 3 m<sup>3</sup>, et de 45 ml de tranchées d'épandage, soit environ 50 m<sup>2</sup> (25 m<sup>2</sup> si on met en place un filtre à sable).**

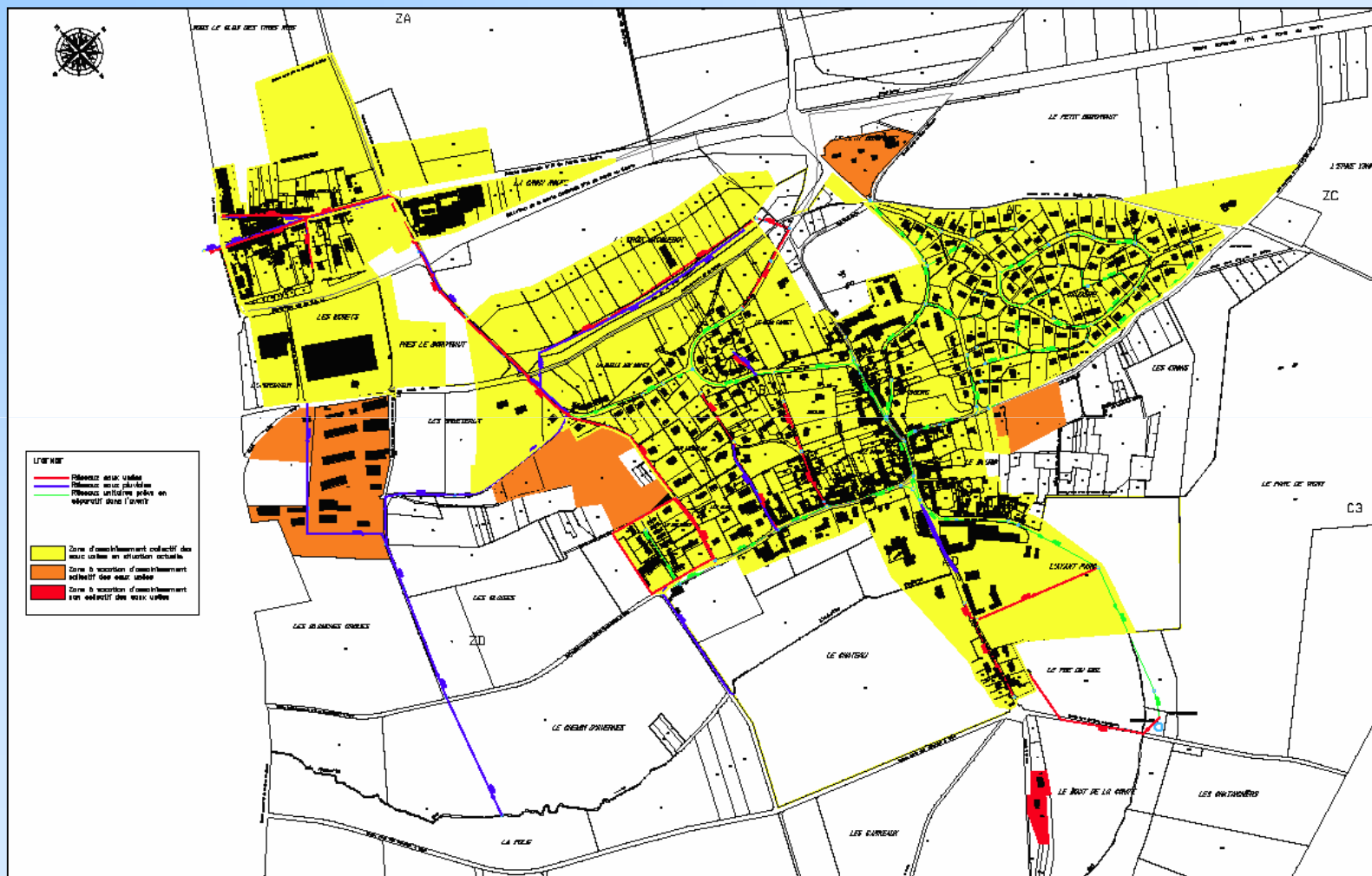


**Eaux pluviales**

**Canalisations de collecte**

**Ventilations**



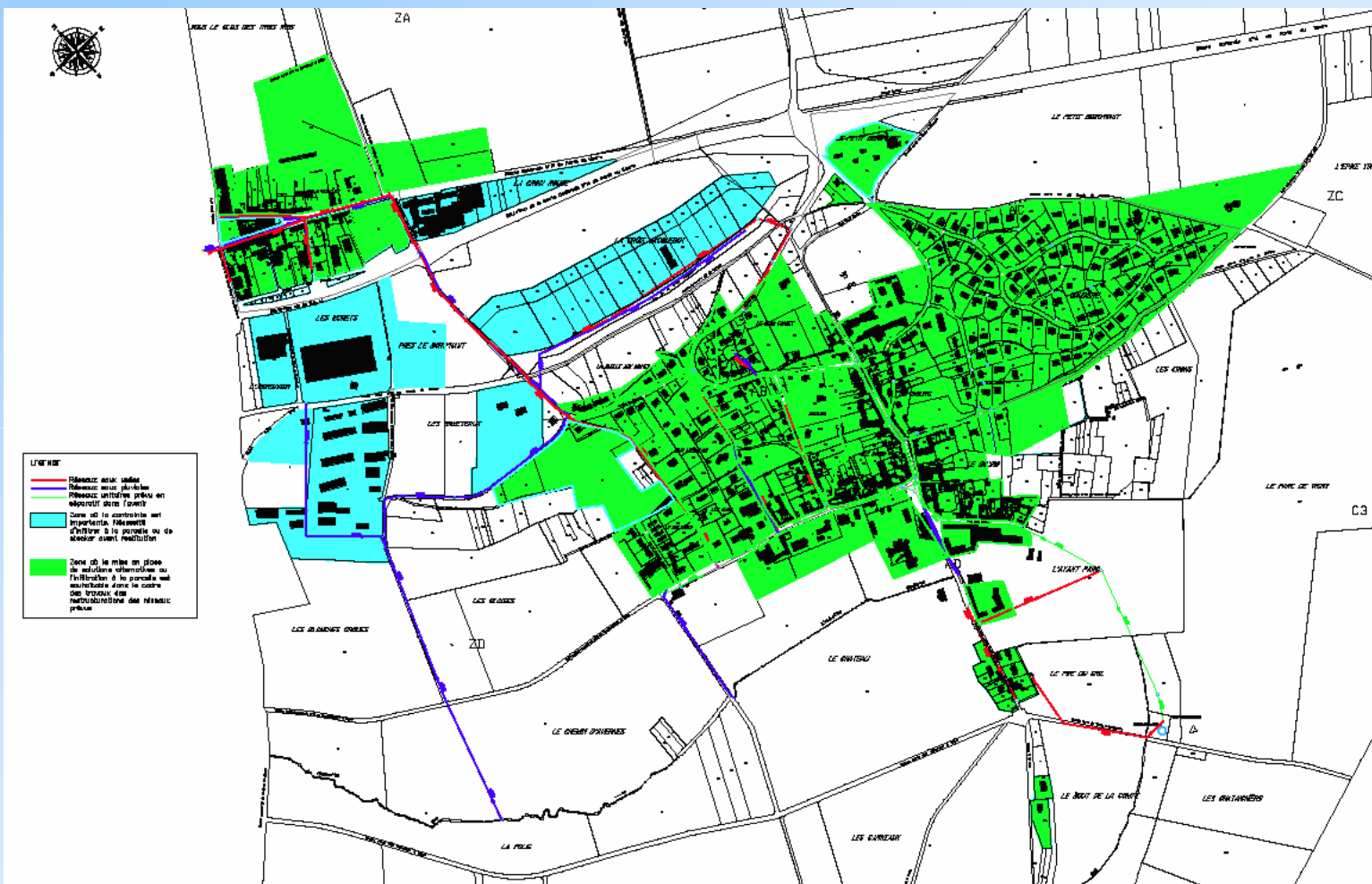


**PROPOSITION DE PLAN DE ZONAGE  
EAUX USEES**

## ZONAGE PLUVIAL

**Risques de débordement en particulier sur la partie OUEST de la commune:** nécessité d'infiltrer à la parcelle ou de stocker puis de restituer les eaux pluviales.

Sur le reste de la commune, mis en place de solutions alternatives ou d'infiltration à la parcelle souhaitable dans le cadre des travaux de restructuration prévus



**PROPOSITION DE PLAN DE ZONAGE  
EAUX PLUVIALES**



**COMMUNE DE VIGNY**

**ZONAGE, SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET MISE A  
ENQUETE PUBLIQUE**

**SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT  
(assainissement collectif)**



**COMMUNE DE VIGNY**

**ZONAGE, SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET MISE A  
ENQUETE PUBLIQUE**

# **Travaux priorité 1**

## Réalisation d'une campagne de mesure sur les industriels

Objectifs : réaliser des mesures de débit pollution sur une semaine sur quatre points pour définir la pollution rejetée, puis définir un traitement approprié

Moyens : réalisation d'une campagne débit pollution sur une semaine avec analyses des paramètres suivants : DBO<sub>5</sub>, DCO, MES, conductivité, NTK, pH

## **Protection du milieu naturel par temps sec**

**Objectifs : rehausser la lame déversante du Déversoir d'orage pour éviter les rejets au milieu naturel par temps sec de 5 cm**

- réhausse de la lame déversante de 5 cm



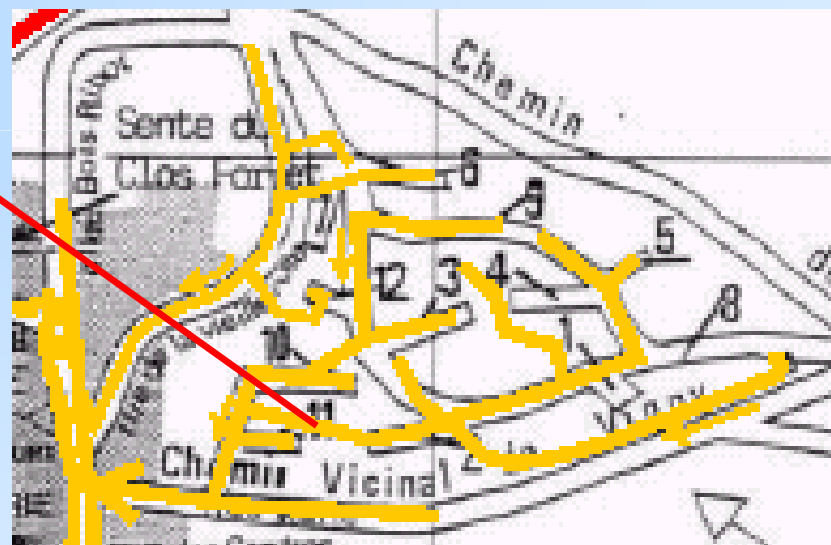
## Réhabilitation des réseaux EU : impasse cardinal et allée Bois Ribot

**Objectifs : Limiter les apports d'eaux claires dues aux infiltrations de la nappe  
(réseaux non étanches) vers l'usine d'épuration**

- Impasse Cardinal - Ø400 et Ø500 de  
142,90 mètres

opérations : fraisage, injection, gainage

- Allée bois Ribot 10 m pour raccorder un  
drain en provenance de la ferme ssur le  
collecteur Ø400 de l'avenue du Général  
Leclerc

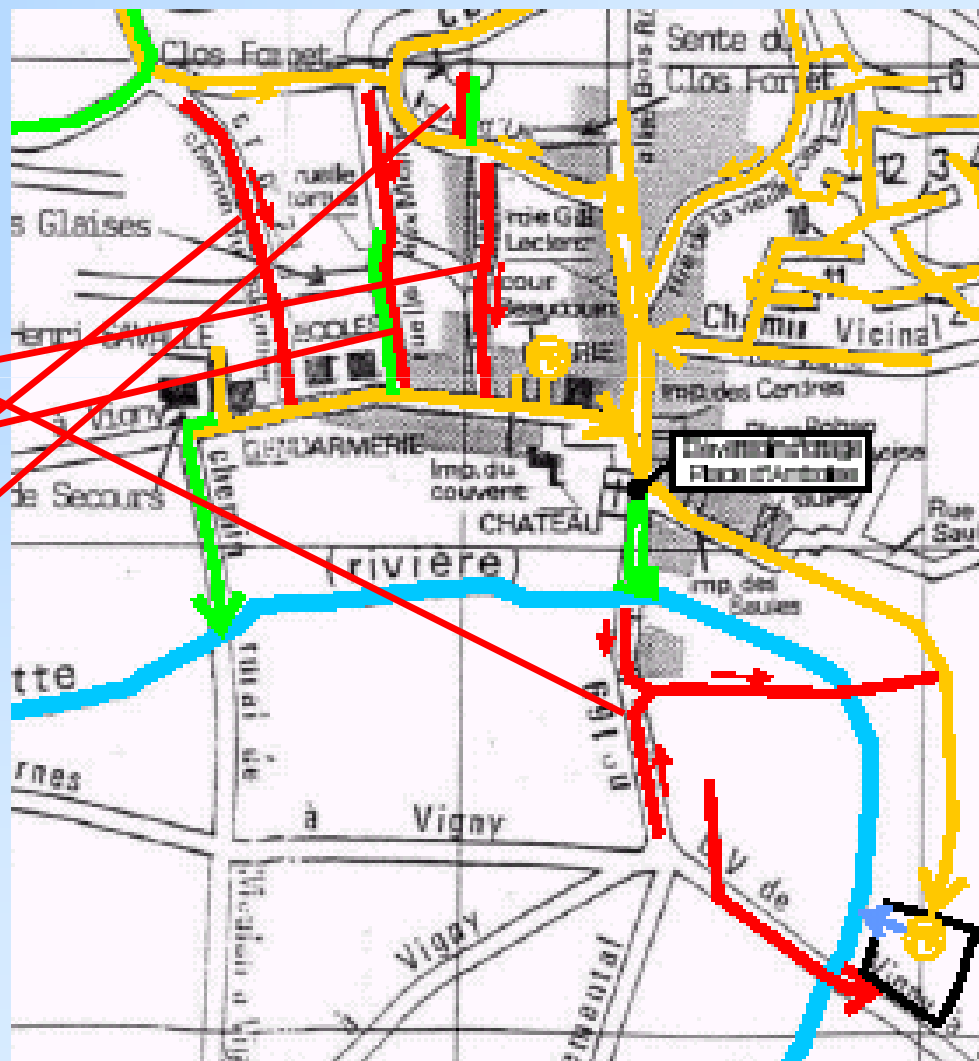




## Réduction des eaux claires météoriques

Objectifs : réaliser des enquêtes domiciliaires suite aux tests à la fumée réalisés pour définir les travaux à réaliser (mises en conformité de branchements)

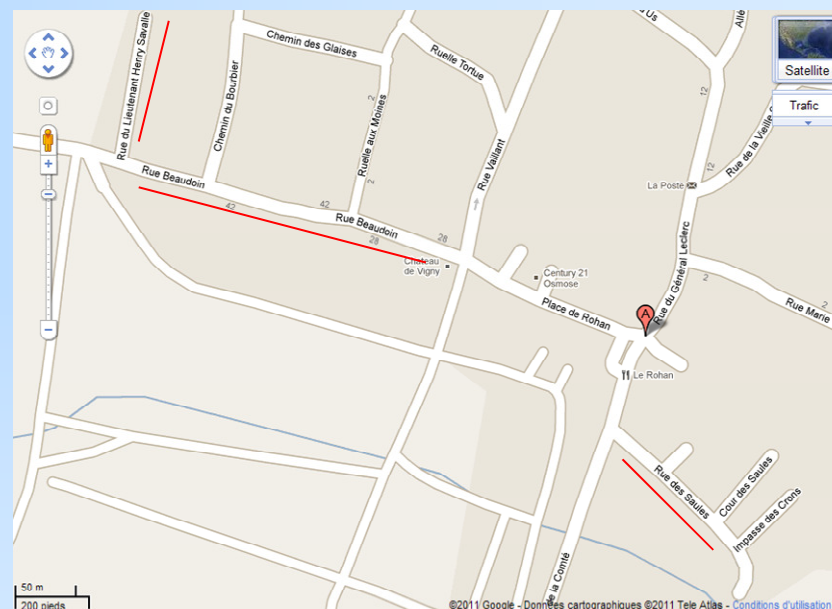
- Rue de la Comté - 7 enquêtes
- Rue Vaillant - 2 enquêtes
- Ruelle aux Moines - 8 enquêtes
- Chemin du Bourbier - 4 enquêtes
- Rue du Clos Forget - 1 enquête



## Réduction des eaux claires météoriques

**Objectifs : réduire les eaux claires météoriques arrivant à la station d'épuration par la création d'un réseau EU – Passage en séparatif Lot 1**

- rue L. Henri Savalle - 111 ml - 3 abonnés
- rue Beaudouin - 491 ml - 35 abonnés
- Place d'Amboise et rue des Saules - 247 ml - 18 abonnés

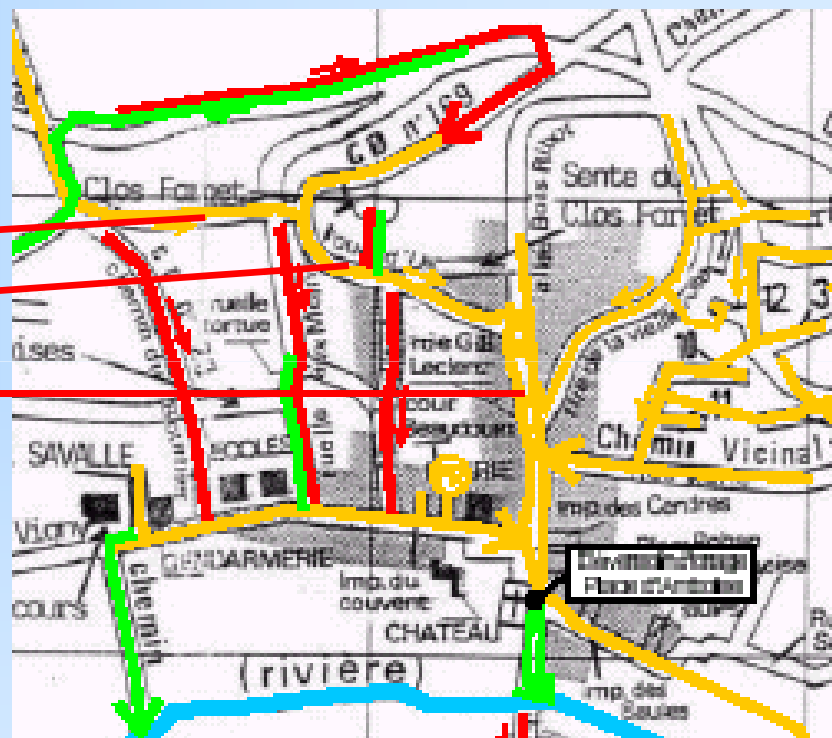


Remarque: Pour la mise en séparatif, les travaux en amont de la boîte de branchement sur domaine privé sont à la charge des propriétaires. Il y a des subventions de l'Agence de l'Eau sous réserve d'une opération groupée. Les coûts sont très variables d'une installation à l'autre.

## Réduction des eaux claires météoriques

Objectifs : réduire les eaux claires météoriques arrivant à la station d'épuration par la création d'un réseau EU – Passage en séparatif Lot 2

- route du Bord 'Haut - 222 ml - 12 abonnés
- route d 'Us - 730 ml - 12 abonnés
- Rue du Général Leclerc - 283 ml - 42 abonnés





**COMMUNE DE VIGNY**

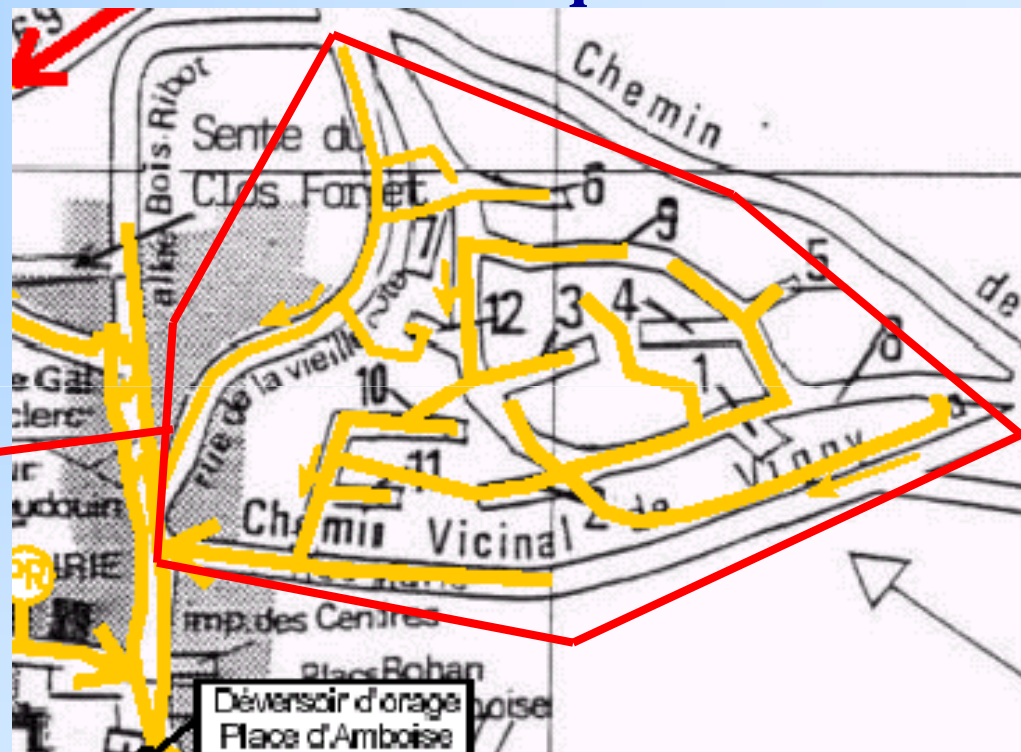
**ZONAGE, SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET MISE A  
ENQUETE PUBLIQUE**

# **Travaux priorité 2**

## Réduction des eaux claires météoriques

**Objectifs : réduire les eaux claires météoriques arrivant à la station d'épuration par la création d'un réseau EU quartier de la Gaudière - 111 abonnés – Mise en séparatif Lot 3**

- Quartier de La Gaudière - 2804 ml - 111 abonnés



La mise en place d'un réseau séparatif sur ce secteur est complexe, en particulier compte tenu des servitudes. Une étude est en cours.



**COMMUNE DE VIGNY**

**ZONAGE, SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET MISE A  
ENQUETE PUBLIQUE**

# **Travaux priorité 3**

## **Traitement des eaux usées**

**La station d'épuration actuelle n'est plus aux normes, et ne pourra pas traiter les flux additionnels dus au développement de l'urbanisme.**

**Son niveau de traitement ne permet pas de protéger la qualité de l'Aubette de MEULAN et de respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (2015).**

**Objectifs : Traiter les eaux usées pour respecter les nouvelles normes vis-à-vis de la qualité de l'Aubette de MEULAN**

**Création d'une nouvelle station d'épuration sur le site actuel.**

## **COÛT DES TRAVAUX ET IMPACT DES TRAVAUX SUR LE PRIX DE L'EAU**

Un surcoût d'exploitation des nouveaux équipements estimé à 0,35 €/m<sup>3</sup> d'eau distribuée.

⇒ **Impact des travaux sur le prix du mètre cube d'eau potable :**

**1 à 2 € / m<sup>3</sup> HT sur la redevance assainissement pendant 38 années environ**